

MINISTERE DU TOURISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT

-=====

C A B I N E T

-=====

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

-=====

**Déclaration du Gouvernement par Madame
Arlette SOUDAN-NONAUT, Ministre du Tourisme et de
l'Environnement
à l'occasion de la célébration de la 46^{ème} Journée Mondiale
de l'Environnement**

05 Juin 2018

Chers Compatriotes,

La Communauté internationale célèbre le 5 juin de chaque année, la Journée Mondiale de l'Environnement, pour commémorer l'historique conférence des Nations Unies tenue en 1972 à Stockholm en Suède. Cette journée représente une opportunité pour les Nations Unies, de sensibiliser la population mondiale sur les préoccupations environnementales du moment, afin de susciter une véritable conscience citoyenne en faveur de l'environnement.

Cette année, la Journée Mondiale de l'Environnement est célébrée sous le thème : « **Combattre la pollution plastique** ». Ce thème fait ressortir implicitement l'existence d'interactions entre la production, la consommation des objets plastiques et la préservation de l'environnement. Il exhorte les gouvernements, les industriels, les communautés et les individus à explorer ensemble les alternatives durables, pour réduire de toute urgence la production et l'utilisation excessives des plastiques à usage unique, responsables de la pollution des sols, des cours d'eau, des océans, des mers et de l'air, dégradant ainsi nos paysages urbains et menaçant notre santé.

Les études menées au niveau international présentent des statistiques très inquiétantes relatives à la pollution par les plastiques. En effet, chaque année, le monde utilise 500 milliards de sacs en plastique. Au moins 8 millions de tonnes de plastique finissent dans les océans, l'équivalent d'un camion à ordures complet à chaque minute.

Au cours de la dernière décennie, l'industrie a produit plus de plastique qu'au siècle dernier. Dans cette production, 50% du plastique que nous utilisons est à usage unique ou jetable. Quant aux bouteilles en plastique, nous en consommons 1 million chaque minute.

Il en résulte qu'aujourd'hui, le plastique représente 10% de tous les déchets générés au niveau mondial.

Chers compatriotes,

Les matières plastiques ont intégré notre quotidien, prenant une place de choix dans nos modes de vie. Elles ont transformé la société moderne et leur importance n'est plus à démontrer en tant qu'emballage protecteur pour de multiples produits que nous utilisons au quotidien. D'autres applications des plastiques se retrouvent notamment, dans les vêtements, les automobiles, les appareils électroménagers, les bâtiments, les revêtements de sol, les jouets, les téléphones, les accessoires médicaux, etc.

L'ère du plastique a finalement permis la naissance et le succès de nombreuses industries, et a clairement amélioré les conditions de vie. L'introduction du plastique dans la médecine a eu un effet remarquable sur la réduction de certaines infections telle que le VIH.

Toutefois, aussi louable soit-il, le plastique a des effets sur l'environnement qui altèrent la qualité de vie. En tant que déchet, il est responsable de la dégradation de la qualité de l'environnement. Cette dégradation est liée à certaines caractéristiques physiques et chimiques du plastique ; celui-ci n'étant ni altérable, ni biodégradable.

Lorsqu'ils sont mal gérés, les déchets plastiques sont soit incinérés, soit rejetés dans la nature (notamment sur le sol et les cours d'eau), soit enfouis dans des décharges sauvages. Leur incinération est source de production des polluants organiques persistants (dioxines et furanes) et de pollution atmosphérique, renforçant l'effet de serre et contribuant ainsi au phénomène de réchauffement climatique. La dissémination des déchets plastiques

dans la nature réduit la perméabilité des sols et obstrue les conduits d'eau de ruissellement, notamment : les égouts et les caniveaux d'où les phénomènes d'inondation et de glissement de terrain. Mais, l'un des risques les plus préoccupants est que l'enfouissement du plastique pourrait bien polluer les nappes phréatiques, qui constituent notre principale source d'eau potable.

La pollution plastique asphyxie les sols et occasionne la perte de la fertilité de ceux-ci. Jetés dans la nature, les sacs en plastique ont une durée de vie de 450 ans, tandis que les bouteilles en plastique se dégradent entre 100 et 1000 ans.

Dans le milieu aquatique, le rejet du plastique a pour conséquence la modification des écosystèmes, la perturbation des habitats et la perte des ressources halieutiques.

Sur le plan sanitaire, la stagnation des eaux de pluie provoquée par les plastiques jetés au sol crée des gîtes larvaires pour les moustiques, d'où la prolifération du paludisme, un des fléaux des temps contemporains. Aussi, l'insalubrité causée par les déchets plastiques est-elle une porte ouverte aux maladies diarrhéiques, notamment le choléra.

D'une manière générale, l'impact de l'utilisation des sacs plastiques sur l'environnement n'est plus contestable. Cet impact environnemental a des effets directs sur la santé des êtres vivants dans le milieu concerné, y compris les hommes.

Chers compatriotes,

Comme vous le constatez, le plastique utilisé sans aucune retenue est un bien nuisible à l'environnement et à la santé humaine. C'est pourquoi, dans notre pays, la mesure a été prise pour limiter l'utilisation du plastique pour des raisons strictement environnementalistes et sanitaires. En effet, constatant la menace devenue de plus en plus grande des déchets plastiques sur notre environnement immédiat, le Président de la République a, par

décret n° 2011-485 du 20 juillet 2011, réglementé la production, l'importation, la commercialisation et l'utilisation des sacs, sachets et films en plastique. Cette mesure visait à réduire considérablement la production des déchets plastiques sur le territoire national, en l'absence de dispositif adéquat de gestion écologiquement rationnelle desdits déchets.

Après une période de succès dans la mise en œuvre de ce texte, il est aujourd'hui donné à tout un chacun de constater la recrudescence du phénomène des sachets non biodégradables dans nos villes, servant d'emballages des denrées alimentaires et autres marchandises.

Ces produits prohibés, sont soit fabriqués en toute illégalité sur le territoire national, soit importés des pays voisins et arrivent dans notre pays en utilisant des circuits illégaux. Leur dissémination dans l'espace contribue fortement à l'insalubrité souvent décriée, qui est un problème de santé publique au péril de nos populations.

J'en appelle donc à la conscience de tous : administrations publiques, secteur privé, populations, afin de mettre en application sans retenue, les dispositions du décret ci-dessus.

Il est de notre intérêt à tous, de veiller à la préservation de l'environnement qui nous est cher et que nous avons à partager avec les générations futures.

Chers compatriotes,

La Journée Mondiale de l'Environnement que nous célébrons aujourd'hui nous offre l'opportunité de comprendre que la protection de l'environnement est une responsabilité partagée entre tous.

La richesse ou la prospérité des nations ne devraient pas se faire au détriment de notre bien commun qu'est la planète. L'humanité

devrait donc repenser ses modes de production et de consommation, de manière à favoriser les possibilités de survie de notre planète.

L'heure est donc venue pour une action mondiale conjuguée contre l'utilisation abusive du plastique. Il s'agit pour les pouvoirs publics, le secteur privé, les ONG et associations ainsi que les populations de se montrer créatifs dans la façon de gérer l'environnement dont nous avons hérité et dont nous sommes redevables aux générations futures. La lutte contre le plastique est une lutte pour la préservation de l'environnement.

Nous devons pour cela, travailler dans le cadre de la communauté internationale, en faveur d'une action mondiale, pour construire un monde véritablement plus sûr et plus durable.

Pour ce qui est de notre pays, des efforts conséquents sont en train d'être menés par le Gouvernement en vue de parvenir au développement durable, objectif que s'est fixé son Excellence Monsieur **Dénis SASSOU NGUESSO**, Président de la République, Chef de l'Etat dans son projet de société, « La marche vers le développement ». Ces efforts sont remarquables ; ils concernent notamment :

- la gestion durable des forêts, notamment l'aménagement durable des concessions forestières et la conservation de la diversité biologique à travers la création des aires protégées ;
- le suivi et le contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement à travers la systématisation des études d'impact environnemental et social pour tout projet de développement ;
- le contrôle des importations des produits chimiques ;

- le renforcement du cadre juridique relatif à l'environnement ;
- la mise en œuvre des projets visant la gestion durable de l'environnement ;
- la sensibilisation des populations.

Ces efforts combien louables, méritent d'être poursuivis avec l'implication de tous les acteurs. Ensemble, avec les partenaires au développement, nous devons renforcer la coopération multilatérale pour fonder une société viable dans laquelle les intérêts économiques, sociaux et environnementaux des populations sont garantis.

De même, l'approche participative impliquant toutes les parties prenantes devrait accentuer l'éducation des populations à la citoyenneté écologique, afin d'accroître leur niveau de conscience sur la protection de l'environnement.

Ensemble, œuvrons pour assurer la conservation et la gestion durable de l'environnement et notamment des écosystèmes naturels et de leurs éléments biologiques, pour un développement durable de notre pays.

**Vive la République,
Vive le Congo.**

Arlette SOUDAN-NONAUT.-